

FREDERIC ROIENA VINCENT ROUSSEL

NOTAIRES

5, Quai Voltaire 75007 Paris

Téléphone: 01.42.60.34.62

Télécopie : 01.42.96.90.42

Dossier suivi par
Mr Jean-Baptiste LANFRANCHI

Retrocession BUSSY SAINT GEORGES/ A.S.L. LE CADRAN (n°9)
986952/JBL/

Paris, le 3 juin 2004.

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'Office Notarial, 5 Quai Voltaire à PARIS, en date du 5 mai 2004 a été réalisé LA CESSION DE VOIRIES

PAR :

L'Association dénommée **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE "LE CADRAN"**, dont le siège est à BUSSY SAINT GEORGES (77600, Seine et Marne), Le Cadran, 18 rue Jean-Baptiste Vacher, régie par les dispositions de la loi du 21 juin 1865, les textes subséquents, de la loi du 30 décembre 1967 et par tous les textes d'applications, constituée aux termes des statuts sous seings privés en date à PARIS du 7 mai 1990 et déposé au rang des minutes de Maître PELONI, Notaire associé à PARIS, le même jour.

AU PROFIT DE :

La commune de **COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES, à BUSSY SAINT GEORGES (77600)** Place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro **217 700 582**.

DESIGNATION

Sur la Commune de BUSSY SAINT GEORGES (77600),
les parcelles de terrains dont la désignation suit :

Etude fondée en 1587

e.mail : roiena-rousseau@paris.notaires.fr

Parking : Bac/Montalembert

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial "Frédéric ROIENA et Vincent ROUSSEL, Notaires"
Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	347	Boulevard de Lagny	00ha 07a 15ca
AD	348	Place du Cadran	00ha 36a 59ca
AD	349	Cour Paul Fossin	00ha 02a 29ca

Ainsi que l'ensemble des réseaux de toute nature (eau, gaz, électricité, eaux pluviales, égouts, etc...) jusqu'aux embranchements particuliers aux maisons édifiées par la SCI LE CADRAN A BUSSY SAINT-GEORGES.

Cette aliénation à titre de dotation emporte transfert immédiat de la propriété des parcelles dont il s'agit ainsi que des revenus de toute nature, du patrimoine de la l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LE CADRAN » dans celui de la COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES.

Cette aliénation a eu lieu à titre de dotation et par conséquent sans prix.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour faire et valoir ce que de droit.

**FAIT A PARIS (7^{ème} arrondissement)
LE 3 JUIN 2004**

